

ON S'ABONNE :
 A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
 A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.
 Et chez MM. Bresson et Bourgoïn, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les Journ. de Paris.

PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.



Lyon, 6 septembre.

Si le ministère doctrinaire ne gouverne pas, ce n'est pas faute qu'il le désire, c'est que la royauté-citoyenne ne le veut pas. L'ambition la plus ordinaire aimera toujours mieux le ministère sous une royauté soumise à la loi de la monarchie constitutionnelle, que sous un roi faisant ses affaires par lui-même ; et si les doctrinaires ont pu jusqu'ici paraître manquer de quelque chose, ce n'est pas d'ambition. A cet égard ils ne le cèdent nullement aux ministres que le tiers-parti voudrait appeler à leur succession.

Ce n'est donc point aux doctrinaires qu'il faut s'en prendre. Très-certainement ils aimeraient mieux que le roi régnât et les laissât gouverner. Les doctrinaires sont d'autant moins accusables ici qu'ils sont de tous les amis de la royauté du 7 août, ceux qui, dès l'origine, ont été le plus en conformité d'intérêts avec elle, et que, de toutes les nuances dont se composait l'ancienne opposition des quinze ans, la leur est celle qui s'écarte le plus des tendances républicaines. Or, si la royauté du 7 août ne veut pas laisser gouverner les doctrinaires, est-il supposable qu'elle montre plus de confiance à M. Dupin, à M. Viennet, à M. de Schonen, à M. Bérenger, et à tous autres qui pourraient être appelés à former un ministère de tiers-parti ?

Quant à un ministère de gauche, il en faut moins parler que jamais depuis la publication du grossier pamphlet philippiste qui outrage et calomnie de la manière la plus odieuse les hommes de cette partie de la chambre. Les doctrinaires étaient donc les derniers ministres possibles de la royauté citoyenne, parce qu'ils sont les seuls assez engagés avec elle pour être forcés de lui abandonner la présidence du conseil, la pensée directrice et le maniement matériel du gouvernement. Cela est si vrai, que M. Dupin ne s'est rendu impossible qu'en exigeant, à l'imitation de Casimir Périer, la présidence du conseil. Or, cette présidence nominale n'a été accordée que dans un temps où la pensée immuable n'osait encore s'avouer.

La pamphlet philippiste *Deux ans de Règne*, nous apprend, dans des notes écrites évidemment de la main du roi, que M. Périer ne fut sans le savoir et sans y consentir que le prête-nom de la pensée immuable. M. Périer était nécessaire alors à la dissimulation du roi Louis-Philippe, comme MM. Laffitte, Odilon-Barrot, Lafayette et Dupont (de l'Eure) l'avaient été quelques mois auparavant. C'est à la suite des journées de juin que la pensée immuable s'est montrée à découvert, s'adjudgeant le bénéfice d'une victoire qui n'avait pas été remportée pour elle. Aujourd'hui, Casimir Périer vivant, ne serait plus ministre, à moins qu'il ne renonçât à la condition de présider le conseil.

La royauté du 7 août s'est toujours regardée comme ayant reçu, ostensiblement du moins, la loi de Casimir Périer. C'est un homme que les courtisans un peu exercés ne nomment plus aujourd'hui en présence du *petit-fils de Louis XIII* : demandez plutôt à M. Thiers, ami de Casimir Périer comme il l'a été de M. Laffitte. S'il faut prendre pour vraies les révélations du pamphlet philippiste *Deux Ans de Règne* ; si Casimir Périer lui-même y fut trompé, et ne joua que le rôle d'instrument d'un homme plus persévérant et plus profond que lui, qui donc aujourd'hui dans le tiers-parti pourrait forcer la royauté citoyenne à rentrer dans les conditions du programme des 221 ?

Qu'on nous désigne cet homme ou qu'on cesse d'accuser les doctrinaires. Il y aurait de la naïveté à vouloir prendre l'intérêt de Louis-Philippe mieux qu'il ne le fait lui-même.

INCENDIE DE PÉRA.

C'est le caractère général de la nation que cette apathie habituelle, avec des élans d'inspirations, des transports soudains et momentanés. Les Turcs méditent long-temps leur colère ; ils la ruminent pour ainsi dire, et la laissent échapper comme en dépit d'eux-mêmes. Mais conservant jusque dans ces accès de frénésie l'apparence du calme, c'est par des moyens cachés qu'ils manifestent au dehors leurs sentiments secrets. Le sultan a souvent provoqué ces explications solennelles : depuis la destruction des janissaires il y a toujours quelque chose qui fermente dans le peuple. Cependant, nul n'oserait braver le regard du maître. Quand l'exaspération est à son comble ; quand il faut que ce flot de bile populaire s'épanche à toute force, alors on a recours à des calamités ; on incendie Constantinople. L'incendie devient l'interprète de la pensée publique : c'est au sultan à comprendre.

Il est remarquable qu'on choisit de préférence les jours de fête, sans doute pour rendre les pétitions plus efficaces par le contraste. Peu de réjouissances publiques se terminent sans cet accompagnement obligé : c'est le bouquet final.

Je fus aussi spectateur une fois dans cette scène de désastre. J'ai vu l'incendie aux cent têtes, l'incendie dont les serres de feu s'agitaient, immenses et flamboyantes, au-dessus de leur proie ; l'incendie, dont la chevelure bondissante s'inclinait sous le vent, et se redressait en sifflant, comme la cime des pins courbés par la tempête. Magnifiques et tristes scènes, devant lesquelles on ne sait ce qu'on doit le plus déplorer, ou de la ruine des hommes, ou de l'aveuglement qui leur fait confier toutes leurs destinées à ces frêles maisons de bois que les flammes dévoreront si tôt !

Louis-Philippe croit de son intérêt le mieux entendu de régner et de gouverner : qu'il gouverne et règne, mais, pour Dieu, n'allons pas pousser les habiletés de la tactique jusqu'à nous écrier : *Si le roi le savait !*

Il y a encore cependant une réponse à faire à cette question que fait le *Constitutionnel*, ou EST LE GOUVERNEMENT ? Le gouvernement personnel de la dynastie est en partie à Cherbourg, en partie à Paris. Le roi voyage ; mais l'héritier présomptif de la couronne est à Paris : M. le duc d'Orléans veille sur nous ; c'est lui qui reçoit toutes les communications télégraphiques dérobées à la connaissance des ministres. Ces communications sont transmises au roi par l'intermédiaire du prince, et, quand le temps le permet, le roi peut, au moyen du télégraphe, gouverner tout en se promenant. Il compte sur la discrétion de M. le duc d'Orléans qui se forme ainsi, petit à petit, au grand art de mystifier les peuples.

(National.)

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs la suite de la lettre au *Courrier de Lyon*, que M. de Sellon, président de la *Société de la Paix*, nous a fait l'honneur de nous communiquer, et dont nous avons publié hier la première partie.

Quand M. de Bérenger fut chargé en 1830, de faire un rapport à la chambre des députés, sur la proposition de M. Victor de Tracy, d'abolir la peine de mort, je craignis qu'on ne se bornât à restreindre son application, et je lui écrivis une lettre rendue publique par la voie de l'impression où je lui exposais que si l'on abolissait la peine de mort pour les délits politiques *seuls*, et qu'on la maintenait pour les crimes *privés*, le bon sens des masses en serait révolté, parce qu'elles pensent avec raison que la peine doit être proportionnée au danger qu'un acte quelconque fait courir ; or, quel n'est pas le danger auquel ne soit exposée la société par ceux qui ont trait à la politique ? (1). Au lieu d'un meurtre isolé, de pareils actes peuvent noyer toute une ville, tout un pays dans le sang ! Or, les complots politiques étant le plus souvent dirigés par des hommes éminents dans l'ordre social, les classes inférieures croiraient qu'on leur réserve le monopole du dernier supplice ; voilà ce que j'exposai à M. de Bérenger, en 1830, quand les ministres de Charles X n'étaient pas encore en jugement. Les cris de la foule qui entourait le Luxembourg pendant leur procès n'ont que trop justifié mes prévisions et ont peut-être fait regretter plus d'une fois au législateur de n'avoir pas prononcé l'abolition *absolue* de la peine de mort quand M. de Tracy leur en avait fourni une si belle occasion ! En proposant de remplacer la peine de mort par la prison *perpétuelle*, je fais une concession qui me coûte beaucoup, car ce mot de *perpétuel* jure avec la *faillibilité* humaine

(1) Nos *modérés* sont si tendrement attachés à la conservation de la peine de mort que nous craignons de les voir abuser de cette observation de M. de Sellon, et l'on a vu par l'institution des conseils de guerre de juin s'ils seraient enchantés de conserver au moins la peine de mort pour se défaire des têtes inconvertissables.

M. de Sellon emploie d'ailleurs une expression inexacte quand il se sert du mot de *peine* pour les délits politiques dans le sens de *châtiment*. Si l'homme pouvait avoir le droit de tuer l'homme de sang-froid, et de propos prémédité, ce ne serait que forcé par le péril de laisser subsister tel ou tel personnage dans un moment donné. Mais ce serait une erreur et une immoralité que de regarder les crimes politiques comme entraînant après eux l'idée de l'infamie et la peine de mort comme une expiation. Si l'on conservait la peine de mort en matière politique (ce que nous regarderions comme une honte et un immense malheur pour notre époque), ce ne pourrait être que sous ce prétexte du danger général. Mais en vérité quand donc ce danger existe-t-il réellement ? On a pu laisser vivre et garder Napoléon, et l'on ne pourrait pas séparer de la société aussi long-temps qu'il le faudrait de bien moins importants personnages ! — Disons-le, si la peine de mort est un mal appliquée aux crimes contre la morale privée, elle est un forfait appliquée aux crimes politiques, car le coupable politique n'a pas violé les lois de la morale éternelle et la justice éternelle ne peut voir qu'avec horreur ces assassinats solennels et commis pour des intérêts d'un jour.

(Note du rédacteur.)

Le 2 août 1831, à huit heures du matin, l'incendie éclata dans un village au pied de la colline de Péra ; à six heures du soir, quatre fleuves de feu descendaient du sommet à la mer. A minuit, les flammes s'éteignaient de l'autre côté de la colline : quinze mille maisons avaient disparu.

Les grandes catastrophes de la terre comme les grandes scènes de la nature ne se décrivent point. Le langage de l'homme n'a pas d'expressions pour les rendre. C'est à peine si son cœur suffit à ces tableaux, alors qu'ils se déroulent devant lui dans toute leur sublimité. Qu'on se fasse une idée de cet embrasement, qui dévore une ville comme un torrent écrase les moissons, semblable dans sa naissance, dans ses redoublements, dans sa fin, au souffle furieux du nord, qui ride, bouleverse et fracasse les flots de l'Océan, pour ne laisser après lui que des lambeaux de navires brisés, et de larges flots de mousse blanche qui s'affaissent en pétillant, comme les restes encore fumants de la cité qui s'éteint !

Ainsi Péra n'était plus qu'un monceau de poussière, la nation franque était sans asile ; de longues années devaient s'écouler avant qu'une ville nouvelle eût succédé à la ville détruite ; et peut-être qu'alors, quelques heures suffiraient encore pour ajouter d'autres cendres à ces cendres refroidies.

Comment se fait-il que ce peuple en revienne toujours à ses maisons de bois ? c'est que telle est la conviction du fatalisme : « Le ciel le veut, il faut que cela soit. » Quand même la ville eût été taillée dans le roc et revêtue d'un mur d'airain, quand même on eût épuisé toutes les fontaines, tous les fleuves du monde, il fallait que Péra fût brûlé ! Cela était écrit. *Fata viam invenit.*

Au premier cri d'alarme, j'avais vu passer le bey de Galatha, suivi de cinq ou six groupes de Turcs, portant à quatre épaules de petites pompes à incendie, misérable secours dans un si grand

mais pourtant beaucoup moins que celui d'irréparable qui réveille toujours le souvenir des Calas, des Sirven, des Lesurque, et de tant d'autres victimes innocentes ! Cette concession satisfait, j'espère, ceux qui pensent qu'un parricide ne doit plus s'offrir à la vue des citoyens et qui voudraient réserver pour lui *seul* le dernier supplice ; cette peine n'empêcherait pas au moins de réparer une erreur ou de récompenser une conduite exemplaire dans le sein d'une prison pénitentiaire pendant une longue suite d'années ; cette concession douloureuse prouvera, j'espère, qu'en demandant l'abolition de la peine de mort depuis l'année 1316, avec tant de persévérance, je n'ai jamais perdu de vue les intérêts et les droits de la société ! En libellant ma proposition *primitive* comme Léopold, grand duc de Toscane (2), je crois avoir le droit de n'être pas plus confondu avec les *idéologues* et les *utopistes* que quand je m'appuie sur l'exemple de Sully, d'Henri IV, et d'Elisabeth pour demander que les différends des nations entr'elles se terminent par la voie d'un tribunal arbitral et *permanent*, au lieu d'être soumis à la décision de cette force brutale qui conduisit les Français une fois à Moscou et les Russes à Paris, deux fois dans l'espace d'un an !

Obermann, Isabelle, de l'Amour, par de SÉVIGNACOUR, étaient annoncés il y a quelque temps dans notre journal ; ces ouvrages obtiennent un immense succès chez le libraire Abel LEBLOUX. Nous les recommandons à nos lecteurs ainsi que ses nouvelles publications, qui se présentent trop bien pour n'être pas recherchées avec empressement.

(Voir aux annonces)

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES POLONAIS RÉFUGIÉS EN SUISSE.

Le comité polonais de Metz a fait un appel aux comités des autres villes de France, afin de prendre les mesures les plus promptes pour secourir nos malheureux amis. Serons-nous sourds à la voix de ces braves en proie à la misère ?

Le comité polonais organisé à Bienne pour répartir les secours, adresse à notre bazar une lettre conçue en ces termes :

« Etablis depuis quelque temps en Suisse, nous y sommes l'objet de la plus généreuse sollicitude de ses nobles habitants. La pauvreté de leur pays, l'insuffisance de leurs ressources financières, les agitations politiques entravent l'essor qu'ils désireraient donner à leur bienveillance. Nous ne pouvons que leur savoir gré de leur noble conduite à notre égard, sans toutefois avoir le nécessaire. Les dépenses, pour subvenir aux besoins de 500 individus, sont exorbitantes.

« C'est à vous que nous prenons la liberté de nous adresser pour solliciter quelques secours, en fait de vêtements surtout, afin que la nudité, au moment de l'hiver qui s'approche, ne vienne mettre le comble à notre infortune. Votre générosité nous fait augurer une réponse favorable. »

La caisse du bazar est, dit-on, à peu près épuisée. Nous regrettons que la charité des administrateurs du bazar soit déjà fatiguée :

(2) Les partisans de la peine de mort produisant toujours les mêmes arguments, je suis obligé de répéter ici ce que j'ai dit et écrit mille fois, que dans ma première jeunesse j'avais été à même de comparer les mœurs de la Toscane à celles des autres contrées de l'Italie où la peine de mort était en vigueur et que le parallèle avait été favorable au pays où depuis trente ans la peine de mort était remplacée par la prison. M. Carnignani de Pise, célèbre criminaliste ne cesse de publier des mémoires et des ouvrages de droit où il repousse la peine de mort en s'appuyant sur les bons effets du code de Léopold sur les mœurs de son pays. Le gouvernement de Genève vient de publier le nouveau règlement de la maison pénitentiaire avec des notes et des tableaux qui prouvent deux faits essentiels :

1° Qu'aucune tentative d'évasion n'y avait encore réussi ; 2° qu'avec le régime pénitentiaire les récidives étaient plus rares dans une *très-forte proportion* que dans les bagnes et les prisons centrales. Le même fait a été observé à Lausanne. Depuis la publication de l'ouvrage officiel de MM. de Beaumont et de Tocqueville sur le système pénitentiaire (couronné par l'Institut), on travaille avec plus de zèle que jamais à son introduction en France, car maintenant il a pour lui l'expérience aussi bien que la théorie. L'Europe s'empresse de reconnaître que si le glaive frappe *également* des actes *très-inégaux* en criminalité, ce système admet en revanche une foule de nuances qui se présentent à l'esprit des jurés pendant les débats et qui modifieront leurs déclarations quand la loi le permettra.

besoin. — Je me persuadais que les renforts arriveraient à temps. J'ignorais que ces catastrophes sont presque toujours provoquées par les musulmans, et que les pompiers sont les premiers conspirateurs. Je ne savais pas que si ces derniers accordent par fois assistance, ce n'est qu'à prix d'argent, et toujours de manière que le feu s'allume d'un côté, tandis qu'ils l'éteignent de l'autre. C'est chose difficile à croire, et pourtant il faut bien admettre des faits dont on a été témoin.

J'ai vu proposer et conclure cette odieuse capitulation : « Vous voulez de l'eau, payez. » La somme bien comptée, on armait toutes les pompes, et la maison était sauvée, du moins pour le moment. Bientôt après elle s'enflammait de nouveau ; on réclamait la protection promise : « Vous voulez encore de l'eau, payez encore. » Le malheureux épuisait sa bourse, et souvent, après tous ses sacrifices, il était encore réduit à abandonner ses foyers qu'il ne pouvait plus racheter.

Je commençai à craindre que notre maison elle-même ne fût pas hors d'atteinte. Le feu, que nous distinguions à peine le matin, avançait si rapidement que déjà des charbons enflammés tombaient sous nos fenêtres.

Nous saisissons nos hardes, nous plions bagage, et prêts à tout emporter au dernier moment, nous montons sur le toit pour résister jusqu'à l'extrémité. — Après un siècle d'attente, on nous apporta trois seaux d'eau, dont chacun pouvait contenir quatre litres.

Ce fut avec ces respectables moyens de défense que, postés aux quatre coins du toit, le cou et les bras nus, la casserole en main, nous attendîmes de pied ferme le moment de faire front à l'ennemi. M. F., propriétaire de la maison, s'était réservé le commandement. Il siégeait debout sur la façade, prêt à sonner le tocsin au

Nous avons attendu inutilement qu'ils voulussent bien prendre l'initiative pour faire un nouvel appel à l'inépuisable bienfaisance des Lyonnais.

Lyonnais, ces braves qui ne savent plus où reposer leur tête, ont faim; ils ont froid. Vous fournirez aussi votre contingent pour les secourir. *Ne nous laissons pas de faire le bien, car nous moissonnerons en son temps.*

On recevra au bureau du *Précurseur*, non seulement des secours en argent, mais encore des pièces de vêtements telles que redingottes, habits et pantalons.

M. Gilbert et Lortet se chargent provisoirement de faire parvenir le tout au comité polonais en Suisse.

Première liste de souscriptions.

MM. Gilbert,	20 fr.
Dessaix,	5
Lortet,	5
Anselme Petetin,	20
Collecte faite au banquet offert à M. Garnier-Pagès, à Vienne (1),	100
Total	150 fr.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 4 septembre.

Le *Moniteur* de ce matin contient dans sa partie officielle l'ordonnance qui déclare d'utilité publique et urgens les travaux à faire pour l'établissement d'un chantier de construction sur la partie du littoral de la petite rade du port de Toulon, comprise entre le parc aux bois de Maurillon et la grosse tour, et autorise l'administration de la marine à remplir les formalités nécessaires pour acquérir sur cet emplacement les terrains indispensables à l'exécution des travaux dont il s'agit.

L'exposition du concours pour les grands prix de paysage historique aura lieu à l'école des Beaux-Arts, les 4, 5 et 6 septembre.

A la suite d'un rapport de M. Cousin, conseiller de l'Université, président de la commission chargée de procéder au concours d'agrégations pour les cours de philosophie, un arrêté de M. Guizot nomme M. Vacherot, élève de l'école normale, agrégé de philosophie. Un second arrêté du ministre de l'instruction publique nomme le nouvel agrégé, professeur provisoire de philosophie au collège royal d'Angers.

Les ouvriers charpentiers du nouvel entrepôt du Marais, ont tout-à-coup abandonné leurs ateliers, par suite d'une coalition, afin d'obtenir une augmentation de salaire. Quelques-uns ont été arrêtés ce matin, et l'autorité craint quelques troubles à ce sujet. Elle a envoyé dans les quartiers des faubourgs St-Denis et St-Martin grand nombre de sergens de ville déguisés en bourgeois. L'état-major a aussi reçu l'ordre de diriger promptement des forces imposantes contre le moindre rassemblement. Rien jusqu'à présent n'a justifié ces mesures.

La police continue, malgré les lois, à armer ses nombreux agents, et à se mettre à la tête d'une force militaire assez imposante pour agir par elle-même et indépendamment de tous les autres pouvoirs.

Les nouveaux agents chargés de faire les rondes de nuit seront armés d'un sabre sur la buffleterie duquel on lira ces mots gravés sur une plaque en cuivre : *Préfecture de police*. Cette arme ne sera pas ostensible, mais cachée sous une capote bleue ornée de deux galons d'argent au collet.

Deux nouveaux agents de la haute police sont partis hier pour Cherbourg. Le but de leur mission n'est pas encore connu.

On écrit de Brest :

Le brick la *Capricieuse* doit aller aujourd'hui en rade et fera route aussitôt pour une destination que l'on croit être Lisbonne.

La gabarre la *Désirée* prend un chargement pour le Sénégal, Cayenne et la Martinique.

On s'attend à voir arriver les bâtimens de Cherbourg du 5 au 10 septembre.

On écrit de Vannes, 26 août :

Vendredi dernier, trois compagnons de Mandard se sont présentés dans la demeure d'un jeune soldat du 44^e, en congé de convalescence dans la commune de Saint-Samson, lui ont reproché d'avoir donné des renseignemens sur la retraite de leur chef (que pourtant le hasard seul avait fait découvrir), Pont maltraité et battu.

Sa sœur ayant voulu le défendre, ils l'ont étendue morte d'un coup de fusil, puis ont achevé d'assommer le frère.

(1) La collecte a produit 140 fr., mais 40 f. ont été remis sur le champ à un officier sarde.

le moindre petit charbon qui arriverait de propos délibéré pour incendier l'édifice.

Sur cela, voici venir les femmes des maisons voisines, pâles, effarées, visage découvert, plus jolies que jamais, surtout pour nous qui n'avions vu d'elles jusqu'alors que leurs enveloppes. Nous nous réunissons en assemblée, nous écoutons leurs frayeurs, et, tout en jasant, nous oublions le danger, les casseroles et le propriétaire à l'affût.

On voit que nos idées ont déjà perdu quelque chose de leur teinte sombre. Je ne suis plus l'homme désolé de tantôt; et pour quoi plaindre des gens qui ne se plaignent point? seul désintéressé dans la catastrophe commune, irai-je m'affliger de maux qui n'affligent pas même leurs victimes? Partout on s'agitait avant le danger, mais la maison une fois brûlée, on ne se désolait en aucune façon. Le musulman qui venait de perdre ses foyers, ses meubles, sa fortune peut-être, s'en allait si nonchalant, si paisible, chercher une autre demeure; ses pipes d'une main, son sac à tabac de l'autre, il cheminait avec tant d'insouciance; il paraissait si peu se souvenir! était-ce à moi de jeter les hauts cris, de songer avec inquiétude que la nuit trouverait peut-être encore l'incendie assis au Champ des Morts, où il allait s'accroupir en attendant que le feu cessât, pour ne pas courir risque d'être brûlé deux fois? Je pris donc mon parti, et me fis indifférent; d'ailleurs cela m'allait mieux; je ne m'afflige pas volontiers; je suis tant soit peu porté à ne voir, dans les grandes catastrophes de la vie, comme dans les grandes prospérités, que des jeux de hausse et de baisse, avec leurs illusions, leurs mécomptes, leurs mystifications dont il faut rire.

Les femmes voulurent observer que trois seaux d'eau étaient une faible ressource, et qu'autant valait abandonner la place. M. F. ne les entendit pas. Alors il s'établit un conciliabule en plein toit. On

— *L'Amphytrite*, bâtiment de transport anglais, capitaine Hunter, en charge pour Sydney, New-South-Wales, ayant à bord 108 femmes et 12 enfans, condamnés à la déportation et 16 hommes d'équipage, a fait naufrage le 31 août sur les côtes de Bologne. Tous les passagers et les hommes d'équipage ont péri malgré les secours que se sont empressés de leur porter les marins et la société humaine de Boulogne, instituée dans ce but.

Le capitaine et le chirurgien sont, suivant le récit des survivans, en grande partie cause de ce malheur, s'étant opposés au débarquement pendant qu'il était encore possible avec l'aide de trois courageux marins. Le consul anglais n'a fait que paraître; s'il avait été à son poste il aurait pu forcer le capitaine au débarquement. Celui-ci craignait de compromettre sa responsabilité... et cent trente personnes ont payé de leur vie cette hésitation.

Les 108 femmes étaient enfermées, mais lors du danger elles forcèrent les portes et se précipitèrent sur le pont; il y avait déjà six pieds d'eau à fond de cale. Le vaisseau s'étant séparé en deux elles furent toutes enlevées par les flots.

— La dissolution de la chambre est toujours l'objet de toutes les intrigues du cabinet, et malgré les apparentes dispositions pour la session prochaine, on assure que les élections générales auront lieu le 27 novembre, et la nouvelle chambre sera réunie pour le 4 janvier.

M. Thiers qui fera partie nécessaire du nouveau ministère, a promis que les projets de lois d'intérêt matériel ne manqueraient pas pour absorber les commissions des chambres. La correspondance du comte Montalivet avec les principaux hommes politiques de l'une et de l'autre chambre semble confirmer ces bruits d'une nouvelle combinaison ministérielle dans laquelle le jeune favori de Louis-Philippe reprendrait son ancien rôle.

— Une conférence du général Fabvier avec le duc de Broglie et un rapport du maréchal Maison auraient fait donner l'ordre de suspendre l'évacuation de nos troupes en Morée. L'agreur qui s'est déclarée depuis quelque temps dans les relations diplomatiques des cours de France et d'Angleterre avec la Russie, semble avoir ouvert les yeux sur les vues de cette puissance à l'égard du nouveau royaume de la Grèce qu'un traité avec la Bavière mettrait sous un protectorat spécial. La nécessité de rendre compte tôt ou tard aux représentans de la nation de l'intérêt et des fruits que devaient porter les vingt millions par nous si gratuitement donnés au nouveau royaume, oblige de conserver encore quelque temps l'unique moyen qui reste de forcer l'alliance et la bienveillance que nous avons aussi payées.

— On parle beaucoup de la retraite de M. Didier, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, à la suite d'une discussion avec M. d'Argout sur les travaux de la commission pour les condamnés politiques, dont le secrétaire-général fait partie, et se souvenant que son père a péri sur l'échafaud, il ne peut partager les mauvais vouloirs du ministre. Cependant appuyé par le crédit du maréchal Gérard, M. Didier a été prié de patienter encore et d'attendre le retour du roi.

Nouvelles.

— Nous avons rendu compte, il y a quelques jours, d'une affaire qui avait été jugée au conseil d'état, relativement à la prétention de M. Lucien Arnault, préfet de la Meurthe, appuyée par son conseil de préfecture, de ne point payer les contributions des portes et fenêtres auxquelles était imposé le vaste hôtel de la préfecture, mis à sa disposition par la ville de Nancy. Sur le pourvoi de l'administration financière contre l'avis de MM. du conseil de préfecture, le conseil d'état a décidé que M. le préfet de la Meurthe, qui touche 40,000 fr. de traitement, devait et pouvait payer annuellement une somme de 162 fr. 30 c., cote imposée pour les 119 fenêtres de l'hôtel qui lui est fourni. L'arrêté favorable du conseil de préfecture a été annulé. Le *Patriote de la Meurthe* nous annonce, en ces termes, quel a été le résultat de cette affaire :

« Il paraîtrait que M. Hennet, directeur des contributions à Nancy, n'a pas été aussi complaisant que les membres de la camarilla préfectorale, et qu'il a même adressé en haut lieu des observations sur lesquelles a pu se baser le conseil d'état. Mais les disgrâces ministérielles sont le prix du courage civil, quand parfois il se rencontre chez quelques employés du gouvernement: dès aujourd'hui, 1^{er} septembre, M. Hennet, admis à faire valoir ses droits à la retraite, a cessé ses fonctions de directeur des contributions. Il a sacrifié sa place à sa conscience; le prix du sacrifice ne s'est point fait attendre. Que pensera le pays de ce tripotage administratif? »

— Vendredi dernier, 30 août, vers neuf heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans la forêt de Rambouillet, à une petite lieue de la colonie sociétaire de Coudé. A la vue des flammes, les habitans de la colonie sont accourus,

décida que ces dames retourneraient préalablement chez elles, et que l'on se retirerait plus tard au Champ des Morts, s'il fallait battre en retraite. C'était se ménager un petit comité dans la nombreuse réunion à laquelle nous allions assister.

Dès nous commençons à sentir les bouffées de chaleur qui s'exhalent de cet immense brasier. D'abord elles nous firent éprouver une sensation de bien-être; le feu est bon, a-t-on dit, douze mois dans l'année; mais bientôt elles nous incommodèrent tellement, qu'il fallut tourner le dos et attendre l'ennemi par derrière. Les charbons pleuvaient dans toutes les directions, ils nous tombaient sur les épaules, sur la tête, sur les mains; c'était une pluie battante dans toute la force du terme.

Une seule casserole restait encore pleine, lorsque M. F. la renversa d'un coup de pied, et faillit rouler avec elle du faite de son toit dans la rue.

Je le saisis par sa cravate, je m'accroche à mon voisin qui se cramponne au mur, et nous voilà tous deux tirant le malencontreux propriétaire, haissant la tête et cachant nos oreilles pour échapper à la grêle brûlante qui nous fouettait le corps avec une opiniâtreté désespérante.

Le danger de ce poste élevé qui menaçait ruine, le fracas des maisons qui s'éroulaient autour de nous, la chaleur infernale qui nous suffoquait, tout nous faisait une loi de capituler, pendant qu'il en était encore temps.

Dans ce moment, Péra offrait une représentation vivante du drame de la réprouvée Sodome: « Le soleil se levait sur la terre, en même temps que Lot entra dans Ségor; alors, le Seigneur fit descendre sur Sodome une pluie de soufre et de feu; et le lendemain, Abraham vit des centres enflammés qui se levaient de

sous la conduite du gérant, M. Baudet-Dulary, député de Seine-et-Oise; ils ont ensuite été rejoints par les habitans des communes voisines, et vers minuit l'incendie a été comprimé. Il avait parcouru une longueur d'environ 1,500 toises, sur une largeur de 150 à 200.

— Le *Messenger de Marseille* dit que plusieurs personnes ont été, durant les mois passés, très-malades à la suite de piqûres faites par un insecte imperceptible. Une dame en est morte après avoir souffert les plus cuisantes douleurs. Ces accidens ne sont pas nouveaux, ajoute le *Messenger*; ils se sont souvent reproduits dans les temps de grande sécheresse.

La même feuille annonce que des requins d'une assez grande force se montrent de temps en temps entre l'île d'If et la terre-ferme. Un d'entre eux s'est approché très-près de terre.

— Le *Journal du Havre* du 3 septembre, qui nous parvient par voie extraordinaire, rapporte ce qui suit :

Un grand nombre des habitans de notre ville, jaloux d'offrir à la reine dona Maria les hommages que notre gouvernement s'est obstiné à lui refuser, se sont réunis hier à deux heures de l'après-midi pour donner une sérénade à la jeune reine souveraine du Portugal. Les musiciens rassemblés dans la cour de l'hôtel de l'amirauté, ont terminé la sérénade en faisant entendre la *Marsellaise* aux deux princesses qui s'étaient montrées sur la terrasse de l'hôtel. M. Expert, décoré de juillet, présent à cette entrevue d'une jeune royauté et de la population havraise et profitant de l'enthousiasme général pour exprimer les sentimens de tous les assistans, a adressé aux deux princesses les paroles suivantes, inspirées par la circonstance :

« Madame,

» Puisse V. M. reconnaître dans cette manifestation spontanée de la population havraise, l'intérêt qui s'attache à votre noble cause! Nous regrettons vivement que l'autorité n'ait pas secondé notre sympathie. En vous présentant nos hommages et nos souhaits, qu'il nous soit permis de saluer avec amour l'auguste épouse de don Pedro, fille du fils adoptif de Napoléon, du prince Eugène, ce modèle des vertus françaises. Sa présence dans nos murs ajoute encore à notre enthousiasme. Si nos vœux sont exaucés, vous régnerez bientôt sur cette terre infortunée du Portugal. Vous ferez asséoir avec vous sur le trône la concorde, la justice et la liberté!... »

Des marques unanimes d'approbation ont accueilli cette petite improvisation, à laquelle dona Maria et la duchesse de Bragança ont paru très-sensibles. M. Expert, ayant été invité à se présenter devant les deux augustes voyageurs, a reçu de la bouche même de madame la duchesse de Bragança les remerciemens les plus flatteurs. Voici les termes mêmes dans lesquels s'est exprimée l'illustre fille d'Eugène Napoléon :

« Je remercie au nom de la reine et au mien les habitans du Havre des sentimens qu'ils viennent de nous exprimer. J'unis à mes propres remerciemens ceux de l'empereur don Pedro. Je suis particulièrement sensible aux témoignages de bon sentiment, de bon souvenir que les habitans du Havre donnent à la mémoire de mon père. J'en conserverai une vive et éternelle reconnaissance. »

P. S. A l'instant même, on signale de la Hève l'arrivée d'une frégate à 7 ou 8 lieues dans le nord du cap. On suppose que cette frégate est étrangère et qu'elle vient sur notre rade pour transporter dona Maria à Lisbonne.

— On lit dans le *Journal de Cherbourg*, du 1^{er} septembre :

« Notre bassin offre en ce moment un coup d'œil des plus animés. Plus de trente yachts s'y trouvent réunis. Aussitôt que le temps le permettra, ils ressortiront afin de participer à la course nautique qui aura lieu pendant le séjour du roi.

» Vendredi matin 30, lord Yarborough, commodore, lord Belfast, vice-commodore, accompagnés du correspondant du royal-yacht *Squadron* et d'une suite nombreuse, sont allés faire une visite à M. l'amiral de Mackau, à bord de l'*Atalante*.

» Les cutters de la station de Granville sont arrivés à Cherbourg le 26 août. Le cutter la *Constance*, commandé par M. Bélamy, lieutenant de vaisseau, est arrivé de Dieppe le même jour.

» Déjà un grand nombre de yachts sont arrivés à Cherbourg, et si le temps devient meilleur, il en arriverait encore plusieurs. »

— L'*Echo de Vézère*, journal de Périgueux, publie les lettres suivantes de M^{me} la duchesse de Berry à M. le général Bugeaud. L'*Echo de Vézère* ajoute que ces lettres lui ont été communiquées par un ami du gouverneur de Blaye, qu'elles sont copiées sur les originaux, et qu'il a respecté l'orthographe de la duchesse et les mots soulignés par elle.

De la citadelle de Blaye ce 27 mars 1833.

Je ne puis que vous savoir très bon gré général des motifs qui vous ont dicté les propositions que vous m'avez soumises à la première lecture je n'étais décidée à répondre négativement: en y réfléchissant je n'ai point changé d'idée je ne ferai

« terre, comme la fumée d'une fournaise (1). »

M. F. s'était remis sur pied, et avait regagné sa dunette. Faute d'eau, il attendait les charbons au passage, les saisissant au vol comme des hannetons, et les relançant dans la rue. Nous n'avions pas, comme lui, des yeux d'aigle, pour regarder le soleil en face. Déjà les langues de l'incendie se courbaient au-dessus de nos têtes, comme des arcades suspendues: nous nous taisions encore, lorsque maître Antonio, notre illustre cuisinier, arriva tout hors d'haleine, passant par la fenêtre sa tête à longs cheveux, couverte d'un bonnet blanc-cendré, et criant comme un écorché que la porte brûlait, que la maison allait brûler, et nous-mêmes avec la maison!

Ce fut alors seulement que M. F., satisfait de la résistance, donna le signal du départ. Je saisis mon bagage, et j'eus encore le temps de retenir le bras d'Antonio qui, après avoir jeté les meubles par la fenêtre, voulait jeter aussi les pendules et les glaces.

Il fut décidé que nous passerions la nuit dans ce Champ des Morts qui devait servir d'étape à tous les incendiés de la journée.

Ce fut alors que notre pauvre maison s'embrasa tout entière, les flammes sortaient par les fenêtres du premier étage; elles léchaient pour ainsi dire les frères murailles de bois qui pendaient en lambeaux noirs et chancelans. De toute part la ville était enveloppée: on eût dit un immense voile de feu qui se déroulait autour d'elle, et qui, groupé dans un nuage de fumée, se rattachait au ciel par une écharpe de densité.

Déjà la moitié de ma chambre avait disparu. Le sofa qui me servait de lit, la fenêtre d'où j'avais vu tant de fois le soleil se lever pur et doux dans une mer de pourpre; le cabinet des pipes où nous respirions avec délices une atmosphère de fumée, tout cela n'était

liers quelques débris d'acajou qui s'adaptent parfaitement au meuble fracturé.

Cet individu a été aussitôt arrêté et conduit à la préfecture de police.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — *Londres*, 2 septembre. — Nous avons reçu ce matin des nouvelles de Rio-Janeiro du 14 juillet, de Mexico et de la Vera-Cruz jusqu'au 1^{er} juillet, de Buenos-Ayres jusqu'au 27 juin, et de Calcutta jusqu'au 13 avril.

Les nouvelles de Rio-Janeiro sont en général d'une nature favorable; le pays est tranquille et les affaires ont un peu repris.

On a reçu par le paquebot du Mexique 48,000 dollars en compte sur les dividendes.

Il a été convenu qu'à l'avenir tous les chargemens en numéraire pour cet objet se feraient à Mexico, au lieu de se faire à la Vera-Cruz.

— Le général Bustamante a été banni par Santa-Anna pour six ans.

— Les lettres et journaux de Buenos-Ayres parlent de la réunion de la chambre des représentans qui a eu lieu le 31 mai. Ils portent aussi qu'une remontrance a été faite au consul anglais à Montevideo contre les navires anglais qui pêchent sur les îles de Lobos et autres de la côte orientale.

Le consul a répondu qu'il allait de suite en référer à son gouvernement et qu'il espérait qu'il prendrait des mesures propres à assurer l'inviolabilité de ce territoire.

Nous voyons avec peine par les journaux de Calcutta que la famine exerçait toujours de grands ravages dans les environs de Madras, et que beaucoup de monde périssait.

— Diverses lettres reçues ce matin à Lloyd font mention de plusieurs sinistres arrivés sur les côtes par suite du coup de vent de vendredi.

Le bruit a couru que le paquebot à vapeur l'*Eclipse*, de Margra, a péri; mais après de mûres informations nous avons le plaisir d'annoncer que cette nouvelle est fautive. (Courier.)

— La *Guardian and Public Ledger* publie l'extrait suivant d'une lettre de Paris :

Des bruits ridicules circulent au sujet des intrigues mises en jeu pour obtenir une démonstration d'enthousiasme des habitans des côtes d'Angleterre en faveur du roi des Français. M. de Talleyrand s'est donné beaucoup de mal pour cela, et c'est à lui principalement qu'on doit que l'escadre des yachts royaux ait été envoyée à Cherbourg pour s'y trouver en même temps que Louis-Philippe. Le peuple ici est étonné de cette démonstration de sentimens du roi Guillaume, vu que cette flotte d'yachts est son affaire particulière et non celle de la nation.

Cela a certainement donné à croire ici que le ministère whig est tout-puissant.

J'apprends, et je crois que cela est vrai, que lord Palmerston doit se trouver *incognito* au nombre des visiteurs de Louis-Philippe.

Cette entrevue a évidemment pour objet le congrès de Tœplitz. Au reste, le voyage du roi n'a pas eu un heureux résultat à cause de la réception indifférente qu'il a reçue partout.

— Une histoire curieuse circule ici dans les cercles diplomatiques :

On assure positivement que le gouvernement anglais a invité don Carlos à aller en Angleterre, et a mis un bâtiment de guerre à sa disposition.

On ne connaît pas encore la réponse de ce prince, mais on croit qu'il acceptera l'invitation.

Si cela est vrai, votre gouvernement veut soutenir les principes apostoliques en Espagne, tandis qu'il soutient les intérêts révolutionnaires en Portugal. Tout cela sert à démontrer que lord Palmerston n'a pas d'autre système qu'un misérable système d'intrigue.

— Il n'y a pas de nouvelles de Portugal aujourd'hui. On attend le prochain arrivage de Lisbonne avec la plus vive anxiété. Une communication par la poste et le télégraphe pourrait être faite de Lisbonne à Londres par la voie de Madrid et de Paris, en 7 jours; de sorte que s'il était arrivé quelque événement extraordinaire, il ne pourrait avoir eu lieu que postérieurement au 25 juillet. On doit inférer de l'absence de pareilles informations que rien de décisif n'a eu lieu. (Courier.)

— Nous apprenons que S. M., avec cette grâce naturelle qui caractérise toutes ses actions, a conféré au président de la chambre des communes la grande-croix de l'ordre du Bain, et que la réception aura lieu mercredi prochain.

Si notre mémoire est fidèle, c'est, à une exception près, la seule fois qu'une telle distinction a été conférée à un président de la chambre des communes. Néanmoins il ne peut pas y avoir deux opinions sur les justes titres que le président pouvait avoir aux distinctions que son souverain pourrait lui accorder, par la manière ferme et impartiale avec laquelle il s'est acquitté de ses difficiles fonctions pendant tant d'années, ce qui lui a mérité l'estime générale et personnelle de tous les membres de la chambre des communes, sans exception de partis. (Idem.)

— Nous apprenons qu'un traité de commerce a été régulièrement signé et ratifié entre la Russie et la Porte, et que ce traité est probablement contraire aux intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne qui n'ont pas été pris par surprise par cette annonce, car ses correspondances le lui faisaient pressentir depuis la retraite des troupes égyptiennes des possessions turques.

Il n'est pas certain que ce document nous parvienne, et son contenu peut rester long-temps secret pour nous, à moins que notre ambassadeur à Constantinople n'insiste fortement pour obtenir une explication à ce sujet de la part du sultan quant aux concessions qu'il a faites à Nicolas.

Les effets de ce traité pourront se faire sentir avant que les clauses soient parvenues à la connaissance du public par la presse. L'un des grands points de l'autocrate envers notre pays, c'est la dette immense à laquelle les capitalistes anglais ont souscrit et dont il a l'air de ne pas se souvenir.

La même chose a lieu à l'égard d'un prince notre voisin, le roi de Hollande. Ces deux potentats, s'ils venaient à mourir, priveraient les capitalistes anglais de plusieurs millions sterling, et voilà un de nos torts de tenir tous les marchés du monde hors de chez nous.

Le système de prohibition uniformément suivi par la Russie depuis nombre d'années manifeste ses véritables sentimens à notre égard; et tant que le despotisme continuera, il paraît y avoir peu d'espoir qu'un changement se réalise dans la politique commerciale de l'empereur. (Sun.)

ESPAGNE. — *Madrid*, 26 août 1833. — Le mieux dans la santé du roi continue, mais il garde toujours un régime extrêmement sévère. On prétend que cette année il ne se rendra pas aux résidences royales, attendu que le changement d'air pourrait lui occasionner une rechûte que l'on veut éviter par tous les moyens imaginables.

Il n'est plus question du changement de ministère, et à moins de quelque événement en Portugal, M. Zéa restera encore long-temps en place.

Tout en publiant les décrets et ordonnances de don Pedro, notre *Gazette* officielle cherche à leur donner un ridicule qui décèle parfaitement la mauvaise foi des hommes qui dirigent ce journal. C'est, du reste, peine inutile, car personne n'ajoute foi aux récits mensongers de cette feuille, concernant les affaires de nos voisins.

Quoique les nouvelles de Lisbonne laissent peu d'espoir à don Miguel, cependant un comité carliste, établi dans notre capitale, ne semble pas être découragé, et avant-hier encore un envoi d'argent a été fait à don Miguel. La plupart de cet argent a été fourni par les gens de froc et de soutane. Certes, on ne pourrait pas en faire un plus mauvais usage.

Un voile, à travers lequel il est impossible de rien voir, couvre la question portugaise; les lettres venant de ce pays sont toutes décachetées au cabinet noir, établi à Badajoz, et l'on ignore entièrement quel est le sort de don Miguel, celui de son amie et même du commandant en chef, le maréchal Bourmont. Cependant nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer avec certitude que toute la population de Lisbonne, en masse, s'est déclarée en faveur de la reine; aussitôt que l'on a eu connaissance, d'une manière officielle, de la reconnaissance de dona Maria par l'Angleterre, cet acte solennel a été célébré par des coups de canon et par une illumination générale. Les hommes les plus craintifs sont de ceux qui, les premiers, n'ont pas craint de pavoiser leurs balcons des couleurs nationales.

A mesure que l'armée miguéliste se diminue, celle de l'ex-empereur du Brésil se grossit considérablement, car tous les jours des bandes de déserteurs arrivent avec armes et bagages faire

leurs soumissions à leur libérateur. Ils sont de suite incorporés dans les rangs de l'armée.

— Il n'est bruit aussi que de la soumission du duc de Cadaval et du comte de Molellos, et l'on dit même que le mouvement sur Lisbonne ne sera opéré que pour favoriser l'embarquement de don Miguel et de Bourmont, attendu qu'ils préféreraient être sur mer que de rester en Espagne.

Cependant d'autres prétendent que don Miguel se trouve déjà depuis deux jours sur nos frontières.

Il paraît que l'armée de la frontière commence déjà à se fatiguer du service qu'on lui fait faire et que quelques cris séditieux ont déjà eu lieu. La plupart des régimens qui forment ce commandement sont dirigés dans d'autres provinces, et remplacés par d'autres dont l'esprit de corps sera bien connu au gouvernement.

— D'après tous les rapports que l'académie de médecine vient de recevoir de l'Andalousie, tout porterait à croire que la maladie qui a éclaté dans plusieurs villes de cette province, a tous les symptômes du choléra-morbus.

Cette nouvelle a produit un grand effet dans notre capitale. Une commission de trois médecins doit quitter aujourd'hui même Madrid, pour se rendre sur les lieux.

— On vient d'arrêter aux environs de Valence, une bande de voleurs qui désolaient la province et qui parfois agissait en faveur de l'Infant don Garlos.

— Une lettre de Villa-Real (province de Tra-os-Montes, en Portugal) annonce qu'un grand nombre de Portugais quittent leur pays, en attendant que la lutte entre les deux frères soit terminée. L'émigration est générale dans ce pays.

Francfort-sur-Mein, 27 août. — Jamais des bruits aussi variés sur les rapports politiques de notre ville n'ont circulé comme dans le moment actuel. Par exemple, on s'attend que Francfort deviendra une ville fédérale, à peu près comme Mayence est une forteresse fédérale; et qu'en conséquence elle aura à l'avenir une garnison composée de troupes fédérales. Il nous est impossible de découvrir la source de ces bruits. (Gazette d'Augsbourg.)

— S. A. R. le duc de Lucques est arrivée dans sa résidence. Ses sujets ayant voulu célébrer son retour, le duc leur a répondu qu'il préférerait que l'argent destiné aux fêtes fût remis à titre de secours aux familles pauvres de la ville. (Idem.)

PRUSSE. — *Berlin*, 26 août. — Hier le roi est revenu de Tœplitz à Postdam.

BAVIÈRE. — *Munich*, 25 août. — Jamais le désir de l'émigration n'a été aussi vif dans la vieille Bavière que dans le moment actuel, notamment pour la Grèce.

C'est principalement à la difficulté des temps qu'il faut attribuer cette disposition des esprits.

On dit que l'on travaille à un plan d'émigration dont la prompt publication serait fort à désirer. Comme l'ignorance de la langue arrête beaucoup de gens, le gouvernement a le projet d'instituer une école où le grec moderne sera enseigné sous une forme populaire. (Feuille bavaroise.)

LIBRAIRIE.

Librairie d'ABEL LEDOUX, à Paris, et chez les Libraires de la ville.

LÉGENDES ROUGES,

2^e et dernière série, contenant 4 Nouvelles par C. FAMIN. Un vol. in-8°. — Prix : 7 f. 50 c.

1^{re} et 2^e série. — Deux vol. in-8°. — Prix : 15 f.

PEINTURES, BRONZES ET STATUES ÉROTIQUES Du Cabinet secret du Musée royal de Naples, par le même. Un beau vol. in-8°, imprimé sur vélin, orné de 41 planches. — Prix : 30 f. (Il ne reste que vingt exemplaires de cet ouvrage.)

HISTOIRE PITTORESQUE DU MONT ST-MICHEL, Par Maximilien RAOUL.

Un vol. grand in-8°, orné de 10 gravures à l'eau forte, gravées par Boisselat. — Prix : 7 f. 50 c. (2235)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2234) Suivant acte passé devant M^e Démophile Laforest et son collègue, notaires à Lyon, le dix-sept août mil huit cent trente-trois, M. Louis Millioz, rentier, domicilié à Lyon, quai Bon-Rencontre, n^o 69, a acquis de M. Joseph Couturier, propriétaire et ancien négociant, demeurant à Lyon, place des Cordeliers, une maison de campagne, située au lieu de la Mulatière, commune de Ste-Foy-lès-Lyon, canton de St-Genis-Laval, composée de maison, terrasse, jardin et vigne, le tout d'un seul tènement clos de murs, moyennant le prix et sous les clauses et conditions énoncées audit acte.

M. Millioz désirant purger les hypothèques légales qui peuvent grever les immeubles par lui achetés, tant du chef de son vendeur que de celui des précédents propriétaires, a fait déposer le vingt-un août dernier une copie collationnée de son contrat d'acquisition au greffe du tribunal civil de Lyon, pour y rester affichés le temps prescrit par la loi.

Et par exploit de Blanchard, huissier à Lyon, en date du trois septembre courant, lesdits dépôt et affiche ont été notifiés : 1^o à Mad. Benoite Fléchet, épouse de M. Joseph Couturier aîné, propriétaire et ancien négociant à Lyon, place des Cordeliers, n^o 5; 2^o et à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec déclaration qu'attendu que l'acquéreur ne connaît pas tous ceux du chef desquels il peut exister sur l'immeuble à lui vendu des hypothèques légales indépendantes d'inscription, il remplirait les formalités voulues par l'article 687 du code de procédure civile, conformément à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807, approuvé.

En conséquence, la présente insertion est faite afin que tous ceux qui ont des hypothèques légales sur ladite propriété aient à for-

mer leur inscription dans les deux mois à compter de ce jour, faute de quoi elle en demeurera purgée et affranchie.

ANNONCES DIVERSES.

(2232 2) A louer de suite ensemble ou séparément. — Deux vastes magasins propres à divers genres d'entrepôt.

S'adresser à M. Berger, au Flacon-d'Argent, grande rue de la Guillotière, n^o 33.

MAISON DE SANTÉ A FONTANIÈRES,

Au-dessus de la montée St-Laurent, chemin de Ste-Foy, clos Bonnard.

Cet établissement, sous la direction de Mad. CARIAT, offre tous les avantages qu'on puisse désirer. Situé à quelques minutes de Lyon, et sur un coteau qui domine la ville et les deux rivières, on y respire un air doux et tempéré; on y jouit d'un point de vue des plus beaux et des plus magnifiques. Le local est propre et commode. Il y a de jolies promenades, de beaux jardins, des parterres, de belles eaux, un vaste clos, des salles d'ombrages, des bains, et des pavillons d'où l'on aperçoit la navigation de la Saône et du Rhône.

On y reçoit les deux sexes au mois et à l'année. Le prix de la pension est des plus modérés. S'y adresser. (2208 3)

DÉPURATIF Du Sang.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n. 21,

maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute assurance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n. 13. (2158 14)

EAUX MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien place des Terreaux, n^o 13. (1663 22)

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 4 septembre.

Cinq p. 0/0,	105f	104f 90	104f 55	104f 60
— fin cour.,	105f 5	105f 5	104f 50	104f 70
Emp. 1831,	104f 70			
Quat. p. 0/0,	94f			
Trois p. 0/0,	76f	75f 90	75f 50	75f 40
— fin cour.,	76f 25	76f 25	75f 50	75f 70
Ren. de Nap.,	91f	90f 90	91f 70	91f 50
— fin cour.,	91f 50	91f 50	90f 75	90f 80
Emp. d'Esp.,	82f 1/2			
Rent. perp.,	67f 66f	1/8		
Cortès,	16f 1/2			
Emp. rom.,	89f 3/4			
Emp. belge,	96f 1/4			
Em. d'Haiti,	265f			
Emp. grec,	"			

Act. de la b. 1710f
Quat. cana., 1160f
Caisse hyp., 580f

COURS DES MARCHANDISES du 4.

Colza, disp.,	102
— Courant du mois,	103
— 3 derniers mois,	108 à 106
— Lille,	96
— Voiture,	5 50
3/6 disp.,	162 50
— courant du mois,	162 50
— 3 derniers mois,	165
— 4 premiers mois 1834,	160
Café St-Domingue,	27 1/2 à 28
— Martinique,	31 à 33
— Moka,	32
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	72 50 à 73 50
Savon, les ordres,	120 esc. 15 1/2
— Dispon.,	120 15 1/2
— courant du mois,	120 15 1/2
— 3 derniers mois,	120 16
— 6 prem. mois 1834,	120 17

THÉÂTRES.

Spectacles du 7 septembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche. CÉLESTINS.
Le Cavalier Servant, vaud.—Lantara, vaud.
— Pourquoi, vaud. — Le Contrebandier, vaud.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOTTET, quai Saint-Antoine, n. 36.